



Mohammed Samir Haj Moussa,  
victime d'une bombe à dispersion,  
au Liban.

# ATTEINDRE L'OBJECTIF « ZÉRO VICTIME » DE MINES TERRESTRES

© Kike Arnal

Par MAXWELL KERLEY

**A**lors que nous cherchons les moyens de réduire le nombre de nouvelles victimes de mines terrestres, nous devons nous rappeler les progrès remarquables qui ont été réalisés en 1989 pendant les opérations de déminage menées dans le cadre du programme d'action contre les mines en Afghanistan. Notre détermination à vivre dans un monde libéré de la menace des mines terrestres et des restes explosifs de guerre est renforcée par le souvenir des personnes qui sont mortes ou qui ont été blessées. J'ai l'espoir qu'il me sera donné de voir durant ma vie un monde où il n'y aura plus victimes de mines terrestres.

Les activités de déminage contribuent considérablement à la paix dans les situations de post-conflit. Le Service de la lutte antimines des Nations Unies (UNMAS) a été créé en 1997 comme centre de liaison des actions liées aux mines par la fusion du Groupe de déminage du Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (DOMP) et du Groupe d'orientation du déminage (MCPU) du Département des affaires

humanitaires (DHA). L'UNMAS fait aujourd'hui partie du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du DOMP. L'année dernière, plus de 200 000 mines terrestres ont été enlevées dans le monde. En Afghanistan seulement, plus de 82 000 mines antipersonnel ont été détruites en 2008 par plus de 8 000 personnels nationaux. En même temps, au Soudan, les efforts collectifs ont permis de déminer plus de 28 000 kilomètres de routes, ce qui a facilité la circulation et la réappropriation des terres arables, et relancé l'activité commerciale.

Toutefois, des défis importants persistent : chaque jour, les mines terrestres tuent et blessent, entravent le développement social et économique et représentent un obstacle sérieux à la distribution de l'aide humanitaire dans les zones problématiques

---

MAXWELL KERLEY est Directeur du Service de la lutte antimines des Nations Unies ([www.mineaction.org](http://www.mineaction.org)).

du monde. L'UNMAS poursuivra ses activités avec zèle et détermination jusqu'à ce que nous mettions fin à nos opérations. En attendant, l'équipe de déminage continuera ses activités sur de nouveaux terrains, s'adaptera aux nouvelles idées et restera vigilante face à l'évolution rapide des nouvelles méthodes de guerre.

Pour atteindre « zéro victime », il faut cibler deux domaines essentiels : les communautés locales et les gouvernements nationaux. La prise en main des opérations de déminage par les gouvernements et l'efficacité des partenariats mis en place avec les bailleurs de fonds, les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations humanitaires et les communautés locales est essentielle. L'ONU joue un rôle catalyseur immédiat dans la coordination de la lutte mondiale antimines. Je suis convaincu que les opérations de déminage, en particulier celles qui sont gérées et dirigées au niveau national, renforcent la confiance parmi la population et dans le gouvernement dans le cadre des opérations de maintien de la paix et encouragent la création de nouveaux programmes pour assurer la reconstruction des États après un conflit.

#### PRISE EN MAIN AU NIVEAU NATIONAL

Il incombe finalement aux autorités gouvernementales de mener les opérations de déminage. Celles-ci doivent donc être intégrées le plus tôt possible dans les programmes de reconstruction et de développement du pays. Dans les pays dont les terrains sont truffés de restes explosifs de guerre, l'enlèvement des mines est une condition préalable à la reconstruction et au développement après un conflit. C'est pourquoi un élément essentiel de notre travail consiste à faciliter la prise en main par les pays eux-mêmes des opérations menées par l'ONU.

Cette tâche est un défi constant, c'est pourquoi elle constitue un élément clef de la Stratégie interinstitutions des Nations Unies contre les mines pour 2006-2010. Après les réussites enregistrées en Croatie et en Afghanistan, l'UNMAS entame actuellement sa phase de transition au Soudan.

#### IMPORTANCE DES PARTENARIATS

Les Centres de coordination des activités de déminage sont souvent directement dirigés par les autorités locales. Le rôle de l'ONU est de fournir l'assistance nécessaire au niveau local et de soutenir la coopération internationale. Le renforcement de la capacité locale garantira l'efficacité à long terme des opérations au niveau national. Dans des pays comme l'Afghanistan, la République démocratique du Congo et le Soudan, les ONG locales ont prouvé qu'elles jouaient un rôle essentiel dans les activités de déminage. L'ONU ne pourrait pas atteindre ses objectifs ambitieux sans la coopération de l'ensemble de la communauté internationale. Après tout, ce sont la société civile et les pays engagés comme le Canada et la Norvège qui ont ouvert la voie à la Convention d'Ottawa. Les organisations non gouvernementales et les pays touchés par les mines font la plus grande

## POUR ATTEINDRE « ZÉRO VICTIME », IL FAUT CIBLER DEUX DOMAINES ESSENTIELS : LES COMMUNAUTÉS LOCALES ET LES GOUVERNEMENTS NATIONAUX.

partie du travail et continuent d'assumer la plus grande part de responsabilités pour réaliser l'objectif ultime, un monde libéré des mines. Si nous avons une idée du monde tel qu'il devrait être et avons établi un plan pour y parvenir, tous ces acteurs sont essentiels à sa réalisation. Les partenariats mis en place au niveau national créent également une base solide à la coordination de la réponse mondiale à la lutte antimines.

#### COORDINATION DES NATIONS UNIES

Au cours des 12 dernières années, l'UNMAS a assuré une coordination sans précédent par le biais du Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines (IACG-MA). En 1998, l'Assemblée générale a accueilli favorablement la création de l'UNMAS, consciente de son rôle en tant qu'élément central de la lutte antimines au sein du système des Nations Unies, ainsi que « sa collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et son action de coordination touchant toutes les activités concernant les mines menées par ces derniers<sup>1</sup> ». Ce soutien a été réitéré dans les résolutions suivantes.

Parmi les tâches qui lui incombent en tant que centre de liaison, l'UNMAS a coordonné l'élaboration du document intitulé *Lutte antimines et coordination efficace : la politique interinstitutions des Nations Unies*, qui était destiné à fournir une orientation et à répartir les responsabilités entre les 14 départements, organismes, fonds et programmes de l'ONU engagés dans ce domaine. Il définit cinq piliers de la lutte antimines : mobilisation, éducation sur les risques liés aux mines, destruction des stocks, assistance aux victimes et enlèvement des mines. Il a été remis à jour en 2005. L'UNMAS a aussi coordonné le développement de deux stratégies de cinq ans couvrant les périodes 2001-2005 et 2006-2010.

Depuis le premier Programme de lutte antimines en Afghanistan en 1989, les Nations Unies ont mené des opérations humanitaires de déminage dans de nombreux pays. Au début des années 1990, les activités de déminage ont fait partie intégrante des opérations de maintien de la paix de l'ONU en Angola, en Bosnie, au Cambodge et au Mozambique. Au milieu des années 1990, face à la menace que posaient les mines au niveau mondial, une coalition de groupes de la société civile a créé la Campagne internationale pour interdire les mines

1 A/Res/62 (1999)

## Une démineuse en République démocratique du Congo.

terrestres qui a débouché sur l'adoption en 1997 de la Convention d'Ottawa, la remise du prix Nobel à la Campagne et une transformation du paysage du déminage humanitaire dans lequel se déroulent les activités de l'UNMAS. Alors que le 1<sup>er</sup> mars 2009 marquait le douzième anniversaire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel, des efforts de mobilisation ciblés sont nécessaires pour poursuivre sa mise en œuvre.

En plus des problèmes liés aux mines antipersonnel, l'UNMAS examine les risques posés par les mines antivéhicule, d'autres restes explosifs de guerre et répond aux besoins des survivants qui nécessitent une aide bien après la fin des opérations de déminage. Depuis 2002, l'UNMAS accroît la pression sur les parties pour qu'elles adoptent des instruments juridiquement contraignants sur ces questions : le Protocole V de la Convention sur certaines armes classiques (CCW), le premier instrument négocié au niveau multilatéral pour traiter des engins non explosés et abandonnés, est entré en vigueur en 2006. Plus récemment, 98 États ont signé la nouvelle Convention sur les armes à sous-munitions (CASM) qui a été ouverte à la signature, à Oslo, le 3 décembre 2008, et 10 d'entre eux l'ont ratifiée. La Convention interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert d'armes à sous-munitions et aborde d'autres questions comme l'aide aux victimes,

le nettoyage des zones contaminées et la destruction des stocks. En tant que centre de liaison du DOMP pour le Groupe d'appui interinstitutions à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, l'UNMAS a suivi de près l'entrée en vigueur de la Convention le 3 mai 2008 et commence à l'intégrer dans ses travaux au siège de l'ONU et sur le terrain.

Ces nouveaux instruments renforceront le cadre légal dans lequel se déroulent les activités de l'UNMAS.

Au cours des dernières années, le nombre d'opérations menées par le DOMP et le Département des affaires politiques (DAP) qui comportaient des éléments d'action de déminage comme tâches spécifiées ou implicites dans le cadre du mandat a augmenté de manière significative.

L'UNMAS apporte actuellement un appui et une assistance directs à dix missions de maintien de la paix et un soutien technique à quatre autres. Dans ces opérations, le Service est chargé de toutes les activités de déminage, y compris l'aide pour réduire les conflits des pays sortant d'un long conflit, comme l'Afghanistan, le Soudan et le Sahara occidental; la mise en œuvre des programmes d'aide aux victimes, comme au Soudan; la destruction des stocks et des caches de munitions, comme en Afghanistan et au Congo; le déminage des routes et des infrastructures de base,



## EN PLUS DES PROBLÈMES LIÉS AUX MINES ANTIPERSONNEL, L'UNMAS EXAMINE LES RISQUES POSÉS PAR LES MINES ANTIVÉHICULE, D'AUTRES RESTES EXPLOSIFS DE GUERRE ET RÉPOND AUX BESOINS DES SURVIVANTS QUI NÉCESSITENT UNE AIDE BIEN APRÈS LA FIN DES OPÉRATIONS DE DÉMINAGE.

comme au Tchad, au Liban et au Sahara occidental; et la destruction des restes explosifs de guerre comme élément essentiel à un règlement de la paix, comme au Népal. Ces exemples soulignent l'étendue des activités et le nombre d'acteurs engagés dans les opérations de déminage et mettent en valeur le fait que la coordination est une condition indispensable à la mise en œuvre efficace de ces opérations au niveau local.

### LA VOIE À SUIVRE

Alors que la lutte antimines se poursuit, des opportunités se présentent pour améliorer le rôle de l'UNMAS et de ses partenaires dans le soutien aux programmes existants, ainsi que dans les nouvelles questions auxquelles font face les acteurs de la lutte antimines. L'UNMAS continuera d'affiner ses stratégies et ses programmes afin de maximiser l'impact de ses activités. Donner aux pays la maîtrise des opérations de déminage améliorera son intégration au sein et au-delà du Département des opérations de maintien de la paix et facilitera le développement d'une politique cohérente entre les organisations. Chacun de ces éléments jouera un rôle déterminant dans l'affirmation de notre vision d'un monde où les individus et les communautés vivent dans un environnement sans risque et propice au développement, où les victimes sont prises en charge et les survivants sont pleinement intégrés dans la société.

Je travaille dans un domaine qui ne fait pas très souvent la une de l'actualité. L'enlèvement des mines terrestres et des restes explosifs de guerre est toutefois une tâche qui est essentielle à la vie de millions de personnes dans le monde qui dépendent de nous pour amener leurs enfants à l'école en toute sécurité à Kaboul, en Afghanistan, ou pour transporter leurs produits au marché sur des routes déminées, à El Fasher, au Soudan.

Les événements des deux dernières décennies n'ont pas été résolus, mais ont mieux défini les défis que posent les opérations de déminage. Ces défis mondiaux affectent des millions de personnes dans près de 80 pays qui vivent dans la peur quotidienne de marcher sur une mine terrestre et des restes explosifs de guerre. Alors que les acteurs engagés dans la lutte antimines s'adaptent aux défis continus posés par ces munitions, l'UNMAS répondra avec la rapidité voulue. La participation et le soutien actifs des autorités nationales et des ONG locales et internationales sont les seuls moyens d'atteindre l'objectif zéro victime de mines terrestres. Un tel défi nécessite une action mondiale, consentie et coordonnée par le biais de l'institution la plus universelle, les Nations Unies. ❖



Miriam Helawi, victime d'une bombe à dispersion.